

VALERIE FONTAINE DESIGNS – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le terme « **client** » désigne toute personne de dix-huit ans et plus, ayant requis le savoir-faire du prestataire et étant en mesure de payer pour toute prestation de service demandée. Le terme « **prestataire** » s'applique à **VALERIE FONTAINE DESIGNS – Micro – entrepreneur***

représentée par Madame Valérie Fontaine. Le terme « **produit** » désigne les fichiers numériques de format JPG, AI ou PNG - le site web livré - prestation de gestion de page ou coaching communication.

Le terme « **devis** » s'applique aux conditions générales de vente de VALERIE FONTAINE DESIGNS – Micro – entrepreneur représentée par Madame Valérie Fontaine et prend effet à **signature**.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour but de définir les droits et obligations des différentes parties lors de la vente de services réalisée par le prestataire pour le client. Le prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses services et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Aucune de ces modifications n'aura d'effets sur les commandes en cours. Le client a émis le souhait de confier au prestataire la réalisation d'un logo ou d'un site web. A signature du devis, Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Pour se faire, le client devra lors de la commande apposer sa signature au bas de ce présent contrat précédée de la mention « **j'ai lu et j'approuve** ». Cette signature implique son adhésion sans réserve à l'ensemble de ces conditions. Le présent contrat reprend l'intégralité de l'accord des parties. Dès lors, il remplace et annule tout accord, communication, offre, proposition ou correspondance, verbal ou écrit, échangé ou conclu antérieurement entre les parties et ayant trait à l'objet du présent contrat.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DES PARTIES art.1.1 Les conditions contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales applicables à nos prestations de services. art.1.2 La signature par l'acheteur de notre facture pro forma, toujours numérotée, implique son adhésion sans réserve à l'ensemble de ces conditions. En outre, et afin de finaliser la validation de sa commande, il sera demandé au client un acompte de 30% sur le total ds prestations.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PAIEMENT art.2.1 Nos services sont calculés aux prix en vigueur à la date de la commande, pour toute commande validée un acompte de 30% de sa valeur sera demandé. art.2.2 Le client peut payer par chèque ou par virement bancaire. art.2.3 Tout paiement sera d'une part acquitté d'une facture, d'autre part validé qu'une fois encaissé. art.2.4 Toute prestation sera due, une fois son montant payé et encaissé. art.2.5 A date de la facture émise, le client dispos de maximum 10 jours pour procéder au paiement. Au bou de 3 relances, tout impayé ou rejet de la banque du client entraînera systématiquement l'annulation de tout engagement du prestataire. art.2.6 Pour toute réouverture de droits du client, deux cents euros de frais de dossier lui seront majorés et encaissés en plus de la somme due. art.2.7 Outre le paiement des arrhes mentionnées à l'article 1.2 à la signature de la facture pro forma, le client devra s'acquitter de(s) prestation(s) « Logo ou site web » au plus tard quinze jours avant la date de publication. art.2.8 Si le client requiert les services du prestataire pour un délai inférieur à celui établi (cf art.2.7), le client devra solder l'intégralité de sa commande le jour même de la signature de ce contrat en réglant soit en espèces, soit par carte bancaire. art.2.9 Toute prestation impayée dans les délais sera systématiquement annulée. (cf art.2.5 + art.2.6).

ARTICLE 3 : CE QUI EST DU RESSORT DU CLIENT art.3.1 Afin de garantir la meilleure coordination du projet, le client doit fournir les images HD et le rédactionnel 2 mois avant la publication estimée du **SITE**

WEB. art.3.2 Afin de garantir une publication effective, le client doit acheter son nom de domaine et hébergement web (Accompagnement OVH offert). Le webdesigner en la personne de Valérie Fontaine doit pouvoir s'y greffer avec l'accord du client.

art.3.3 Toute négligence pour le non-paiement du renouvellement des noms de domaines et hébergement web sont à votre charge et cela peut interrompre momentanément la publication du site web. art.3.4 Le client s'engage à tenir ses coordonnées à jour et à prévenir le prestataire de tout changement. art.3.5 Le prestataire n'est aucunement responsable de tout aléas du à de mauvais renseignements (cf art.3.4).

art.3.6 Pour la gestion des **RESEAUX SOCIAUX**, le client doit fournir chaque semaine ou le mois en entier, les informations relatives aux publications à faire (rédactionnel brut + photos) Sans collaboration active du client pour la bonne gestion de la page, le prestataire se réserve le droit de rompre le contrat ou le devis qui les lient. Les corrections abusives des publications ne sont pas tolérées. Au delà de 20 € par Boost, le client doit réaliser le paiement de ses publicités payantes lui-même.

Sans collaboration active, le prestataire se réserve le droit de **dénoncer le contrat** - (Voir art.10)

art.3.7 Le prestataire décline toute responsabilité vis à vis des résultats ou un quota de résultats : (audience - réservations - chiffre d'affaires) de votre établissement ou de votre entreprise. La communication se construit semaine après semaine et sur une relation à long terme. Il n'est pas non plus responsable des périodes critiques (pandémie, cyclone, grèves etc) qui pourraient toucher votre CA.

ARTICLE 4 : MAINTENANCE DU SITE WEB

art.4.1 Si le devis stipule une maintenance du site web, celle –ci une fois la validation du site approuvée, se fait à hauteur d'une fois par mois. Si cette fréquence change, le montant pour la mise à jour doit être révisé.

art.4.2 Pour toute mise à jour réalisée à l'année sous forme de forfait, la facture éditée à ce titre doit être réglée à la date anniversaire de la publication du site web. art.4.3 Si les articles précédents ne sont pas respectés, par ex abus des modifications sur le site, le prestataire se garde un droit de réserve quant au maintien du devis ou contrat signé.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ COMMUNE : SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX

art.5.1 Le prestataire n'est pas tenu à une obligation de résultat.

art.5.2 Le prestataire n'est pas responsable d'un refus de collaboration avec un/des intervenant(s) , employé de votre entreprise, associé etc... art.5.3

Tout refus de collaboration de la part d'un intervenant et/ou collaborateur envers le prestataire ne serait engager la responsabilité de ce dernier.

art.5.4 Tout fait mentionné (cf art.3.1 + art.5.3) exempt le prestataire d'une obligation de résultat. art.5.5 Le prestataire doit fournir une version finale du site dans un dossier ZIP qui est visible sur le serveur dédié OVH du client. art.5.6 Le prestataire donnera les informations de connexion ainsi que le nom du logiciel utilisé pour qu'une tierce personne puisse se charger de la maintenance.

art.5.7 Le site web est la propriété du client et le prestataire disposera d'un minimum de 20 jours pour rétrocéder la totalité du projet (ZIP du Site web) à une tierce personne.

art.5.8 Si pour une raison indépendante le client veut se rétracter du contrat signé, le prestataire convient d'un accord sous 30 jours du pouvoir de rétractation pour les sites web , 3 mois de préavis pour la gestion de réseaux sociaux.

art.5.9 Les parties ont décidé de renoncer aux articles 12.123 et 12.124 du code civil.

ARTICLE 6 : DELAIS DE LIVRAISON

a-LOGO art.a-6.1 Délai : 3 semaines après signature art.a-6.2 Le client devra télécharger les versions données par mail. art.a-6.3 Les fichiers seront au format JPG , PNG 300 dpi d'une dimension de 3800 px de largeur maximale sauf demande spécifique de la part du client.

b-SITE WEB art.b-6.1 La publication commencera qu'une fois la prestation facturée, payée et encaissée (cf art.2.4). art.b-6.2 Le client dispose de 5 jours à compter de la date de publication pour payer le site web. art.b-6.3

Passé ce délai (cf art.b-6.2) le prestataire est exempt de tout engagement. art.b-6.4 Le client pourra récupérer les fichiers dans un délais de 30 jours à compter de la date de publication. art.b-6.6 La non manifestation du client à l'issue d'un délai de cinq jours à compter de la mise à disposition de la dite version équivaldra à une validation définitive implicite de cette dernière et permettra, au prestataire, de clôturer la maquette du site dans son intégralité. art.b-6.7 Afin d'éviter toute contestation ultérieure, les demandes de modifications seront faites par mail et adressées à l'adresse fontaine.v@gmail.com. art.b-6.8 Après validation définitive par le client, toute modification excessive entraînera une facturation supplémentaire de deux cents euros par modification. art.b-6.9 A l'issue de la validation définitive du montage, le prestataire s'engage à livrer et publier le site dans un délais de vingt-quatre heures. art.7.6.2 Partager les bénéfices comme suit 40% pour le client et 60% pour le prestataire. art.7.6.3 Si le client ne se manifeste pas auprès de prestataire au bout d'un an à compter de la date d'envoi (cf art.7.6.1) alors les bénéfices du client (cf art.7.6.2) deviendront ceux du prestataire.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par le client, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Le prestataire reconnaît que toute divulgation compromettrait les intérêts de l'autre partie et engagerait sa responsabilité. Le prestataire se porte fort, au sens de l'article 1120 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus. De son côté, le client s'engage à ne pas divulguer d'informations relatives au savoir-faire de l'autre partie.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ - EXCLUSIVITÉ

Art 8.1 **ENGAGEMENTS** : Le Prestataire est soumis à une obligation générale de moyens sur les engagements pris dans la cadre du « Cahier des charges », et notamment sur le respect des délais.

En effet le prestataire prend l'engagement de fournir ses meilleurs efforts et à donner ses meilleurs soins à la réalisation des prestations souscrites par le client. Le prestataire ne pourra en effet livrer ses prestations que dès lors que les supports/outils identifiés par le client comme supports de communication autorisent les prestations fournies

aux termes du présent contrat.

Le prestataire ne peut en effet garantir que les conditions générales d'utilisation des outils/supports et les applications qui y sont associées demeureront pour le futur celles qui ont prévalu au jour de la signature des présentes. Le client et le prestataire ne pourront être tenus pour responsables du retard constaté dans la livraison pour le prestataire ou du retard de paiement du coût des prestations pour le client lorsqu'il y aura matérialisation d'un événement relevant d'un cas de force majeure.

Le prestataire décline toute responsabilité vis à vis des résultats ou un quota de résultats (réservations - chiffre d'affaires) de votre établissement ou de votre entreprise. La communication se construit semaine après semaine et sur une relation à long terme. Il n'est pas non plus responsable des périodes critiques (pandémie, cyclone, grèves etc) qui pourraient toucher votre CA.

Art 8.2 IDENTITÉ VISUELLE : Le graphiste webdesigner se réserve le droit d'utiliser un sigle pouvant provenir d'une banque d'images auxquelles a souscrite VALERIE FONTAINE DESIGNS (Exemple : <https://fr.freepik.com/home> et peut délivrer la licence à son client si demandée.)

La conception de logo est un assemblage entre le SIGLE - COULEURS - TYPOGRAPHIES et constitue la propriété du client. Une remise de fichiers est effectuée dans les 10 jours qui suivent le paiement dans les formats VECTORIEL /HD /WEB avec un récapitulatif PDF qui mentionne les typographies utilisées, à télécharger.

Pour un SIGLE issu d'une ILLUSTRATION UNIQUE, le client doit en faire la demande précise et un devis sera édité en conséquence selon LE CAHIER DES CHARGES à respecter.

VALERIE FONTAINE DESIGNS ne peut garantir l'exclusivité de formes géométriques, de couleurs et de typographies appartenant au domaine public.

En signant tout devis édité par VALERIE FONTAINE DESIGNS, avec le mention " Lu et approuvé", le client est obligatoirement en accord avec les CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE du prestataire.

ARTICLE 9 : CAS DE FORCE MAJEURE

art.10.1 Tout incident ou retard en relation avec le réseau Internet et/ou le réseau téléphonique ne saurait entraîner la responsabilité de l'entreprise.

art.10.2 Notre micro entreprise se réserve le droit de suspendre ou d'annuler ses engagements en cas de force majeure : incendie, catastrophes naturelles, tempêtes tropicales, dépressions, cyclones, sinistres de toute nature, grèves et manifestations impactant la libre circulation des véhicules, incidents et tous les aléas liés à la route en corniche dite route du littoral. art.10.3 Toute panne inopinée de tel ou tel appareil du prestataire n'entraînera pas le remboursement par ses soins des montants réglés. Le cas échéant, le prestataire s'engage à offrir au client une gratuité sur l'ensemble des services restants à réaliser et concernés par l'appareil défectueux en guise de dédommagements. art.10.4 Toute incivilité rencontrée de

la part de tel ou tel collaborateur, associé ou membre de l'entreprise du client ou client lui-même équivaudra à une annulation immédiate des engagements du prestataire sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE À SES OBLIGATIONS En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit immédiatement sans préavis à l'amiable ou **10 jours** après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet si aucun accord n'est trouvé. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application des pénalités prévues aux articles « Pénalités imputables au prestataire » et « Pénalités de retard de paiement ».

Tout **devis signé**, daté et cacheté est en accord obligatoirement avec les **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE VALÉRIE FONTAINE DESIGNS** -

Toute facture émise datée et cachetée ou remise de fichiers, est en accord obligatoirement avec les **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE VALÉRIE FONTAINE DESIGNS** -

CGVS éditées pour 2022/ 2023 - valable pour l'année en cours - conformément à la loi en vigueur pour le prestataire :

VALÉRIE FONTAINE DESIGNS : Micro entreprise représentée en la personne de : Valérie Fontaine - 335 bis rue Jules Bertaut -97430 TAMPON

SIRET :75097097200022

